

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SEANCE DU MERCREDI 20 FEVRIER 2019

**PRESIDENT** : Alain BERTRAND, Maire de SAINT ROMAIN VIENNOIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : OLIVIERI Fabien.

**PRESENTS** : BANDI PENVEN-BELLIARDO-DAVID-GRIGIS-OLIVIERI-SAUVAYRE-VANDERNOOT-VERNET-VOLPILHAC.

**ABSENTS** : COSTANTINO qui a donné pouvoir à BERTRAND – MICHEL qui a donné pouvoir à DAVID – TOURNIAYRE qui a donné pouvoir à VERNET - NADAL.  
DAVID Absent à partir de 20h00.

### **1.BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil a approuvé le compte administratif, le compte de gestion et affecté le résultat 2018 du budget assainissement comme suit :

Résultat 2018 d'un montant de 37 406.35€ affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 1417.39€ et au compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 35 988.96€ du budget 2019.

Le conseil a approuvé le budget primitif 2019 assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement = 75 748€

Recettes de fonctionnement = 75 748€ dont la reprise de l'excédent 2018 de 1 417.39€

Dépenses d'investissement = 94 722.96€ dont la reprise du déficit d'investissement 2018 de 35 988.96€

Recettes d'investissement = 94 722.96€

### **2.BUDGET COMMUNE.**

Le conseil a approuvé le compte administratif, le compte de gestion et affecté le résultat 2018 du budget de la commune comme suit :

Résultat 2018 d'un montant de 255 414.14€ affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 134 023.20€ et au compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 121 426.94 du budget 2019.

Le conseil a approuvé le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement = 754 324.00€

Recettes de fonctionnement = 754 324.00€ dont la reprise de l'excédent 2018 de 134 023.20€

Dépenses d'investissement = 320 647.00€ dont la reprise du déficit d'investissement 2018 de 2 176.94€ + déficit des restes à réaliser 2018 de 119 250.00€.

Recettes d'investissement = 320 647.00€.

### **3.VOTE DES TAUX DES TAXES.**

Le conseil Municipal décide que les taux des taxes seront inchangés pour 2019 soit Taxe d'habitation 7.00, Taxe foncier bâti 11.00% et foncier non bâti 52.00%.

### **4.TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.03.19.**

Le Conseil modifie le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2019 pour permettre le recrutement de Mme Frédérique NOLLI, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, en vue du remplacement de Mme Huguette ROBERT, dans l'emploi de secrétaire de Mairie.

### **5.DELEGUES RAO.**

Monsieur Pascal VOLPILHAC est élu délégué suppléant du syndicat RAO.

### **6.DEMISSION LOMBARD Agnès.**

Suite à la démission du poste de conseillère municipale et Adjoint de Mme LOMBARD, Le conseil décide la suppression du poste de quatrième adjoint et la nomination par glissement de M. Pascal VOLPILHAC 2<sup>ème</sup> adjoint et de M. Fabien OLIVIERI 3<sup>ème</sup> adjoint.

### **7. QUESTIONS DIVERSES.**

Le conseil municipal accorde un bon cadeau à Prèle PAVANI pour le travail fournit durant son stage d'initiation.

Fait à SAINT ROMAIN EN VIENNOIS

Pour être affiché le 27 février 2019

Le Maire,

Alain BERTRAND.

